



Suivons le guide !

Fiche synthèse

Septembre 2022



LES MESURES D'URGENCE ET LA CONTINUITÉ DES ACTIVITÉS

Qu'est-ce que les mesures d'urgence ?

Les mesures d'urgence sont un ensemble de procédures internes permettant aux ressources disponibles et adéquates de faire face à une situation d'urgence régie par un code de couleur survenant au sein d'une de nos installations. Elles sont essentielles pour garantir la sécurité et l'intégrité des usagers, des employés et des visiteurs. Elles permettent aussi la conduite d'actions efficaces afin d'éviter qu'une situation dégénère ou qu'il y ait une rupture de services.

Déploiement des mesures d'urgence

Le déploiement des mesures d'urgence du CIUSSS de la Capitale-Nationale vise l'uniformisation des mesures d'urgence dans l'ensemble des installations de l'organisation. Ce déploiement s'actualise via les comités opérationnels de mesures d'urgence détaillées (POMUD) de chacune des installations. Un comité POMUD regroupe des acteurs de l'ensemble des directions occupantes de l'installation.

BLEU	Arrêt cardiaque ou menace à la vie
ROSE	Arrêt cardiaque pédiatrique ou menace à la vie
BLANC	Personne violente
ROUGE	Incendie
ARGENT	Menace armée
NOIR	Découverte ou appel lié à un colis suspect
BRUN	Risques liés aux matières dangereuses internes
VERT	Évacuation
GRIS	Fuite toxique externe
JAUNE	Recherche d'usager manquant
ORANGE	Réception massive de blessés

Demeurez à l'affût ! Des communications sur le déploiement des mesures d'urgence sont à venir tout au long de l'année !

Apposez le collant des mesures d'urgence derrière votre carte d'employé si votre carte n'en possède pas.

Pour vous le procurer, adressez-vous à votre gestionnaire.

Pour toute autre question, vous pouvez communiquer avec l'équipe de coordination de la sécurité civile, des mesures d'urgence et de continuité des activités à l'adresse suivante : securitecivile.ciusscn@ssss.gouv.qc.ca

Le POMU, un outil essentiel pour tous !

En situation d'urgence, il s'avère crucial de connaître les interventions à réaliser de façon rapide et sécuritaire. Le POMU est disponible dans votre environnement de travail. Il est là pour vous aider!



Ce qu'il contient : Le POMU est un recueil de fiches donnant les **consignes simples et universelles à poser** lors d'une situation d'urgence régie par les codes de couleur. Les actions immédiates sont décrites pour les différents acteurs.

Où est-il ? : Les POMU sont visibles dans les lieux stratégiques tels que l'entrée principale d'une installation, au poste ou au secrétariat d'une unité, près des ascenseurs, etc.

REPÉREZ-LES !

Il s'adresse à qui ? : Le POMU s'adresse à tous les usagers, employés et visiteurs du CIUSSS.



Ce que vous devez faire lorsque vous êtes témoin d'une situation d'urgence	Ce que vous entendrez lors du déploiement d'une mesure d'urgence	
<ol style="list-style-type: none"> 1. Assurez votre sécurité. 2. Appelez le numéro d'urgence et avisez la personne responsable des mesures d'urgence de votre installation. Les numéros se trouvent sur le POMU. 3. Fournissez des informations détaillées et objectives concernant la situation. 4. Appliquez les mesures d'intervention appropriées selon le code de mesures d'urgence répertoriées dans le POMU. Soyez alerte aux consignes qui pourront être données par le ou les personnes coordonnant la mesure d'urgence. 5. Respectez vos limites de connaissances et d'expertises lors de l'intervention. Ne tentez pas d'intervenir si vous n'avez pas la formation appropriée. 	<p>Annonce du code :</p>	<p>« ATTENTION, ATTENTION, CODE [COULEUR] + LIEU EXACT. » (Vous l'entendrez 3 fois)</p>
	<p>Annulation du code :</p>	<p>« ATTENTION, ATTENTION, CODE [COULEUR] ANNULÉ. » (Vous l'entendrez 3 fois)</p>
	<p>Code terminé :</p>	<p>« ATTENTION, ATTENTION, CODE [COULEUR] TERMINÉ. » (Vous l'entendrez 3 fois)</p>



Suivons le guide !

Fiche synthèse

Septembre 2022

L'importance d'être prêt ?

Dans chacune des installations, un leader d'intervention et un responsable de mesure d'urgence doivent coordonner les mesures d'urgence et de continuité des activités, et travailler en équipe avec l'apport des collaborateurs impliqués dans le schéma d'alerte. Un **gestionnaire répondant** est identifié pour coordonner l'implantation des mesures d'urgence dans chaque installation.

Le **leader d'intervention** est la personne présente à chaque quart de travail sur son unité, étage ou service sur qui ses collègues vont se référer advenant une situation particulière.

Le **responsable de mesure d'urgence** est la personne identifiée pour l'installation à chaque quart de travail qui va accueillir les pompiers, porter le dossard et coordonner les actions avec l'ensemble des leaders d'intervention lorsque la situation le requiert.

**Renseignez-vous à savoir qui occupe ces rôles au sein de votre équipe.*

Qu'est-ce que la continuité des activités ?

La continuité des activités est la capacité d'une organisation à assurer la sécurité et la poursuite d'un niveau minimum prédéterminé de soins, de services et d'activités critiques. Le plan de continuité des activités permet d'être prêt à faire face à un bris ou une panne jusqu'au retour à la normale.

Un projet de déploiement des mesures d'urgence et de continuité des activités dans l'ensemble de l'organisation est en place afin d'assurer la sécurité pour tous et la continuité des activités critiques lors d'une situation d'urgence.

Une formation pour tous

Une **formation** est disponible sur ENA, elle vise à assurer un niveau minimal de préparation pour l'ensemble des employés du CIUSSS de la Capitale-Nationale afin d'assurer la sécurité des usagers, des visiteurs et des employés lorsque survient une situation d'urgence dans les installations du CIUSSS.

Lien ENA : <https://fcp.rtss.qc.ca/enrol/index.php?id=12031>

Zone CIUSSS :

La section des *Mesures d'urgence* est disponible à l'adresse suivante (actuellement en révision) : http://zone-ciuss.r03.rtss.qc.ca/dqepe/mesures_urgence/Pages/DOEPE_mesures-urgence.aspx

